

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008  
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-364  
Séance du vendredi 7 mars 2008

### C051

#### **PRESENTATION DU GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN EN VUE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT**

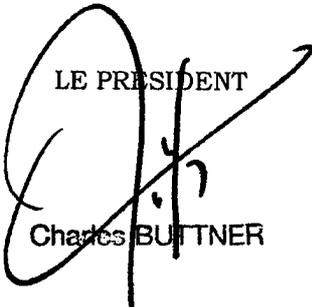
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'avis de la commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 21 novembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer le contrat GERPLAN entre le Département et la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin.
- Les autorisations de programme pour les années 2009 et 2010 feront l'objet d'un vote aux Budgets Primitifs respectifs.

LE PRÉSIDENT

  
Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions